Image not found or type unknown

Art.700 du CPC non payé - Que faire ?

Par **cocotck**, le **25/11/2013** à **14:34**

Bonjour,

Je me permet de poser une question sur ce forum car je ne sais plus comment faire ?
Je m'explique. Mon ex conjoint a été condamné 3 fois à me verser la somme totale de 1600 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile en Mai 2011, Novembre 2011 et Février 2012.
Après plusieurs courriers simples et en recommandés, toujours pas de nouvelles de sa part.
J'ai donc pris la décision en Janvier de cette année de demander l'aide à un Huissier de sa région.
Depuis, l'Huissier n'a rien pu en tiré. Plusieurs commandement de payer, visite sur son terrain, regard sur les comptes, il ne réagit pas et il n'y a rien sur les comptes.
Est-ce qu'il y a un délai pour recouvrir cette argent ? Est-ce qu'il y a d'autres choses à faire ?
Apparemment rien ne l'inquiète, en plus depuis le mois d'Avril plus de pension alimentaire...
Je ne sais vraiment plus quoi faire avec lui, il se moque de la Justice, des enfants et de moi.
Qu'est ce que je dois faire ?
Merci à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés